

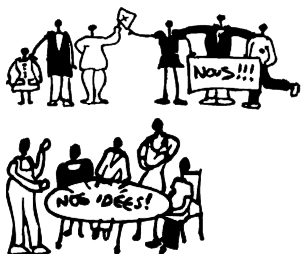


## Projet de loi sur l'élimination de la pauvreté

# Outil 1. Nos idées pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

**Cet outil est ouvert. Alors prenons la chose largement et simplement. Une loi-cadre, c'est une loi globale qui encadre les autres lois, les décisions, les façons de faire. Cette loi précisera notre vision du problème, de même que le cadre que nous voulons nous donner pour éliminer la pauvreté au Québec de façon durable. Nous vous proposons une seule tâche: énumérer dix points (ou plus, ou moins) que vous tiendriez beaucoup à voir dans une telle loi-cadre.**

- ✓ Pour faciliter la compilation, veuillez utiliser le formulaire ci-dessous pour inscrire vos idées.
- ✓ Si vous voulez vous exprimer sur plus de points, il suffit de reproduire le verso de cette feuille le nombre de fois nécessaires.
- ✓ Pour démarrer la réflexion, voir au besoin le guide d'animation et les déclencheurs qui y sont proposés. À partir des situations, des problèmes que vous évoquerez et des idées qui vont surgir, essayez de voir ce qu'il faudrait dire et faire dans une loi pour améliorer la situation et régler vraiment ces problèmes. Tentez d'être concrets et réalistes: une loi doit pouvoir être applicable.
- ✓ Essayez de rédiger des propositions courtes et claires. Ce qui importe c'est de contribuer ensemble à établir les points à traiter dans cette loi-cadre et que vous nous disiez comment vous voudriez qu'il soient traités. Une équipe se chargera ensuite d'établir un texte final. Elle cherchera parmi tout le matériel reçu (convenons que c'est impossible de tout retenir) le sens d'une loi applicable, centrée sur le bien commun, capable à la fois de provoquer de vrais changements et de susciter assez d'adhésion pour qu'on l'adopte. Alors ça va? C'est clair? À vous.



### Identification des répondantEs

Nom de la personne contact:

Adresse:

Téléphone:

Télécopieur:

Nom des personnes qui ont participé à la discussion:

Organisme:

Ville:

Adresse électronique:

Code postal:

### Dans une loi-cadre sur l'élimination de la pauvreté, il faudrait trouver les points suivants:

| Point à traiter                                                                                                                                                                                              | Ce qu'on devrait dire et faire là-dessus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ✓ Inscrire ci-dessous le sujet, la réalité, le problème dont il est question (exemples: la famille, le logement, la définition ou les causes de la pauvreté, l'emploi, l'économie, le revenu, l'impôt, etc.) | ✓ Vous pouvez y aller sur le principe (exemple: abolir la coupure pour partage de logement à l'aide sociale) ou encore proposer une formulation (exemple: «À tous les ans dans le discours du budget, le gouvernement devra faire rapport de la situation économique du cinquième le plus pauvre de la population et annoncer ce qu'il entend faire pour améliorer la situation des personnes concernées»). |
| Point numéro 1:                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Point numéro 2:                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

À retourner **dès que possible** et au plus tard le 30 juin 1999 à l'adresse suivante: Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, C.P. 1352 Terminus, Québec (Québec), G1K 7E5.

|                            |  |
|----------------------------|--|
| <b>Point numéro ____ :</b> |  |
| <b>Point numéro ____ :</b> |  |
| <b>Point numéro ____ :</b> |  |
| <b>Point numéro ____ :</b> |  |
| <b>Point numéro ____ :</b> |  |
| <b>Point numéro ____ :</b> |  |
| <b>Point numéro ____ :</b> |  |
| <b>Point numéro ____ :</b> |  |



N'oubliez pas de signer et de faire signer la pétition qui demande à l'Assemblée nationale de recevoir cette loi. Il faudra être beaucoup à la vouloir, cette loi, pour que ça bouge.  
 Votre discussion va faire surgir aussi d'autres idées qui peuvent être mises en action par vous: ne perdez pas ces idées, avec elles vous pouvez agir dès maintenant.  
 Si vous voulez accompagner ce formulaire d'une lettre exprimant votre réalité, vos solidarités ou encore ce que vous faites pour lutter contre la pauvreté, vous êtes les bienvenuEs!

À retourner **dès que possible** et au plus tard le 30 juin 1999 à l'adresse suivante: Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, C.P. 1352 Terminus, Québec (Québec), G1K 7E5.